Canton de SCIEZ
Arrondissement de THONON LES BAINS

COMMUNE DE BOEGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01
Mail : mairie@boege.fr - Site : www.boege.fr

Haute-Savoie

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2026

Sur convocation en date du 1er octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal à la mairie, le 8 octobre 2026, à 19 h 30, sous la présidence de Madame Julie NOVEL VERDAN, Maire.

Etaient présents : Mmes Virginie HAMONEAU, Shayli HUBERMAN, Béatrice LATOUR, Jacqueline MARCHAL, Claudie NICAISE, Eloïse NOVEL, Julie NOVEL VERDAN, Fanny TELLIER, MM Erwan BERARD-BERGERY, Emmanuel BOGILLOT, Jérôme BURNICHON, Antoine DESCHAMPS, Christian DUPUY, Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Thierry VIRON.

Absentes excusées : Madame Alicia REZENDE, Fabienne ROMAN, *(qui a donné procuration à Claudie NICAISE).*

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline MARCHAL.

Ordre du jour :

I. Vie politique
- . Enregistrement des séances de Conseil municipal
- . Refus du transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la CCVV
- . Point d'information sur le Conseil Municipal des Jeunes

II. Finances
- . Décision modificative n°1/2026

III. Travaux
- . Marché de travaux – rénovation du bâtiment de la Diligence
- . Plan de circulation Place des Marronniers
- . Point d'information sur la reconstruction du collège

IV. Affaires scolaires et associatives
- . Subventions annuelles aux associations
- . Subvention association « Entracte à Boëge »
- . Subvention annuelle à l'OGEC de l'école du Château
- . Subvention classe de découverte de l'école du Château

V. Personnel communal
- . Point d'information sur le service technique
- . Point d'information sur les recrutements en cours

VI. Evènements
- . Point d'information de la commission évènement
- . Nuit du Handicap

VII. Questions diverses
- . Actions de sensibilisation proposées par le SIVALOR
- . Salon des Maires

Madame Julie NOVEL VERDAN, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 19h32.

Désignation d'un secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités, le Conseil municipal désigne Madame Jacqueline MARCHAL en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame Julie NOVEL VERDAN demande à l'assemblée délibérante si le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026 fait l'objet d'observations.
En l'absence de remarques, le Conseil municipal valide celui-ci à l'unanimité.

I. VIE POLITIQUE

. *Enregistrement des séances du Conseil municipal.*

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15, L. 2121-18, L. 2121-23 et L. 2121-26 ;
Vu le règlement intérieur du conseil municipal ;
Considérant que l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le ou les secrétaires de séance, arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire et le ou les secrétaires ;
Considérant que l'enregistrement sonore des séances constitue un support utile et fiable pour garantir l'exactitude de la retranscription des débats et l'établissement du procès-verbal ;
Considérant que cet enregistrement doit être strictement limité à cet usage et faire l'objet de mesures de conservation et de protection appropriées ;

Monsieur Thierry VIRON questionne sur la durée de conservation de l'enregistrement.
Madame le Maire rappelle que les élus exerçant un mandat public, il n'y a en principe, pas lieu de délibérer. Toutefois, par souci de transparence, elle a souhaité informer l'ensemble des membres du Conseil municipal et précise que l'enregistrement sera archivé avec la séance, sans limitation de durée.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

DÉCIDE

Article 1 : Objet
D'autoriser l'enregistrement sonore, intégral ou partiel, des séances du Conseil municipal, aux seules fins de faciliter la rédaction du procès-verbal de séance.

Article 2 : Modalités d'enregistrement
L'enregistrement est réalisé sous la responsabilité du Maire ou de la personne qu'il délègue à cet effet.

Article 3 : Finalité de l'enregistrement
L'enregistrement est destiné exclusivement pour les besoins administratifs internes et afin de faciliter le travail de rédaction du procès-verbal.

Article 4 : Conservation et protection
L'enregistrement est conservé dans des conditions garantissant sa confidentialité, son intégrité et sa traçabilité.
Il est conservé jusqu'à l'approbation définitive du procès-verbal de la séance concernée, puis archivé dans le respect des règles applicables en matière d'archivage et de protection des données.

Article 5 :
Madame le Maire est autorisée à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

. Refus du transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 21 septembre 2026, elle a notifié son opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes de la Vallée Verte concernant les domaines suivants : assainissement, collecte des déchets ménagers, aire d'accueil des gens du voyage, voirie et habitat.

. Point d'information sur le Conseil Municipal des Jeunes.

Madame le Maire donne la parole à Madame Virginie HAMONEAU, adjointe en charge de la jeunesse, afin de faire un point d'information sur le Conseil Municipal des Jeunes.
Elle explique que le 18 septembre dernier, une réunion s'est déroulée avec les commissions d'Habère-Poche et de Bogève afin d'échanger sur leur fonctionnement. Cette rencontre, très riche, sera probablement renouvelée l'année prochaine avec également la volonté de faire se rencontrer les jeunes.
Elle explique par ailleurs, que la campagne de recrutement des jeunes souhaitant intégrer le CMJ a pris fin le 30 septembre dernier. Neuf candidatures, majoritairement des filles, du CM2 à la 3ème et issues de plusieurs établissements ont été reçues et les entretiens destinés à recueillir les motivations des jeunes sont en cours. Le choix définitif interviendra lors de la commission du 20 octobre et l'installation du Conseil Municipal des Jeunes est prévue le mardi 10 novembre au soir.
Elle ajoute que les écharpes ont été réceptionnées, l'adhésion à l'association des CMJE est en cours. Par ailleurs, et selon les disponibilités de chacun, il est envisagé de participer au prochain congrès départemental des CMJ qui se déroulera à Saint-Pierre-en-Faucigny le 14 novembre prochain.
La commission, de son côté, poursuit son travail sur l'organisation interne, la préparation des séances, les conventions, l'identité graphique, ...

II. FINANCES.

. Décision modificative n°1/2026 – Budget principal.

Le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,
- Vu la nomenclature budgétaire M57,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 avril 2026 portant vote du budget primitif 2026 du budget principal ;
- Considérant qu'il convient d'annuler des titres sur l'exercice 2018 et que les crédits n'étaient pas prévus au budget.

- Considérant que le montant des annuités de portage de l'Etablissement Public Foncier n'étaient pas connues lors du vote du budget primitif ;
- Considérant une régularisation budgétaire est demandée par le Service de Gestion Comptable de Bonneville,

après en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

- **APPROUVE la décision modificative** du Budget Principal comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement	**Dépenses**	**Recettes**
Chapitre 011 – *Charges à caractère général (article 60631)*	- 280.00 €	
Chapitre 67 – *Charges spécifiques (article 673)*	+ 280.00 €	
Section d'Investissement		
Chapitre 21 – *Immobilisations corporelles (article 21351)*	- 20 500.00 €	
Chapitre 27 – *Autres immobilisations financières (article 27638)*	+ 20 500.00 €	
Chapitre 041 – *Opérations patrimoniales (article 2111)*	+ 150.00 €	
Chapitre 041 – *Opérations patrimoniales (article 1328)*		+ 150.00 €

- **CHARGE** Madame le Maire des formalités à accomplir et l'**AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

III. TRAVAUX.

. Marché de travaux – rénovation du bâtiment de la Diligence.

Madame le Maire explique que l'architecte n'a pas finalisé les documents relatifs au marché et propose de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil municipal.

. Plan de circulation de Place des Marronniers.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SAILLET qui explique que la mise en place du nouveau plan de circulation de la Place des Marronniers avance bien. Les panneaux sont installés mais couverts pour le moment, les services techniques sont en charge de la réalisation des marquages pour permettre un démarrage pendant les vacances scolaires de la Toussaint. La date précise n'est pas encore fixée car elle est dépendante de plusieurs critères.
S'agissant de la communication, des affiches sont en cours de validation. Elles seront installées à des endroits stratégiques afin de mettre en avant le sens unique de la rue du Bourno et la réouverture de l'entrée de la Place des Marronniers, face à la Poste.

Monsieur Patrick SAILLET présente un projet d'affiche et demande au Conseil municipal de bien vouloir indiquer ses éventuelles observations.
Madame Virginie HAMONEAU demande si un QR code est prévu.
Monsieur Patrick SAILLET répond que cela n'a pas été pensé car les affiches seront installées le jour du changement de circulation.

Elle suggère également de changer la couleur rouge des flèches indiquant le sens de circulation, cette couleur étant habituellement associée à une interdiction.
Monsieur Patrick SAILLET prend note de la remarque et va demander à l'infographiste de travailler à nouveau sur ce visuel.

Monsieur Patrick SAILLET poursuit avec un point sur les barrières qu'il est prévu d'installer sur la place. Lors du démarrage du nouveau plan de circulation, des blocs rouges et blancs seront installés à titre provisoire.
S'agissant de la solution permanente, il semble préférable d'abandonner les bornes rétractables pour des raisons liées à la nature du sous-sol. Toutefois, il propose des barrières type croix de Saint-André qui pourraient être fixées sur des platines afin de les rendre amovibles et qui permettraient de s'adapter à différents évènements tels que la foire, le marché hebdomadaire, le déneigement... Ce type de matériel est peu onéreux et permettrait également d'accueillir des bacs de fleurs l'été.

Monsieur Thierry VIRON demande ce qu'il en est de la requalification de la place.
Madame le Maire confirme que le revêtement est dégradé et que ce travail devra très certainement être engagé plus tôt que prévu. Toutefois un accompagnement par un prestataire extérieur sera nécessaire afin de concilier la circulation et les futures animations.

La problématique liée à la vitesse sur la rue du Bourno, qui sera maintenant en sens unique, reste encore en suspens.
Monsieur Erwan BERARD-BERGERY demande s'il ne serait pas envisageable d'installer des chicanes.
Monsieur Patrick SAILLET répond que ce type d'aménagement est incompatible avec le déneigement ou le passage de certains engins.
Il est donc proposé de commencer par une phase d'observation avant de prendre une décision.

. Changement de l'éclairage de la salle communale.

Monsieur Patrick SAILLET explique que conformément à la décision du Conseil municipal, une intervention était initialement prévue pendant les vacances de la Toussaint ; toutefois l'entreprise ne recevra l'ensemble du matériel qu'à partir du 30 novembre 2026.
De nouvelles dates seront proposées en fonction des disponibilités de la salle avec toujours pour objectif que les travaux soient finalisés d'ici la fin de l'année.

. Point d'information sur les travaux en cours.

Monsieur Patrick SAILLET informe le Conseil municipal des travaux en cours :

- ➔ Le déménagement des matières inertes situées vers le hangar à sel va pouvoir démarrer, la commune a pris possession du site de l'ancienne station d'épuration vers la déchetterie.
- ➔ La déclaration préalable de travaux pour l'installation du conteneur derrière le hangar à sel a été acceptée et l'affichage réalisé.
 Les services techniques vont démarrer la création de la plateforme afin d'envisager une installation vers la fin du mois de novembre.
- ➔ En juin, une campagne pour la taille des haies a été réalisée, avec peu d'effet. Un rappel va donc être adressé aux personnes concernées afin que les gênes constatées puissent être régularisées avant l'hiver.
 Madame Béatrice LATOUR demande la procédure en cas de non-respect.
 Monsieur Patrick SAILLET précise que dans ce cas de figure un courrier officiel est envoyé et si besoin, la commune mandate une entreprise et la facturation est adressée aux administrés concernés.

. Point d'information sur la reconstruction du collège.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion avec le Conseil départemental a été organisée le lundi 14 septembre dernier afin d'évoquer d'éventuels ajustements du PLU dans le cadre des futurs projets du Département.
S'agissant de la reconstruction du collège, projet entièrement porté par le Conseil départemental, le Président a confirmé que les travaux devraient débuter courant 2029 pour espérer une livraison en 2031.

Monsieur Emmanuel BOGILLOT demande ce qu'il en sera si le projet architectural ne correspond pas aux attentes, en matière d'intégration du site dans le paysage.
Madame le Maire rappelle que les élus du précédent mandat ont été pleinement associés au choix du projet et Monsieur Jean-Paul MUSARD ajoute que la construction retenue est celle qui s'intégrait le mieux dans le secteur retenu.

. Point d'information sur l'acquisition du terrain des consorts PANCHAUD.

Madame le Maire rapporte que le projet de voie douce côté rue de Saxel est en bonne voie. Une rencontre avec les propriétaires a eu lieu et ils semblent toujours prêts à vendre le terrain nécessaire, les négociations et démarches juridiques vont pouvoir commencer.

IV. AFFAIRES SCOLAIRES ET ASSOCIATIVES.

. Subventions aux associations – Exercice 2026.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le tableau des subventions aux associations pour un montant total de 16 844,00€ un peu moins important que l'année précédente.

Elle précise que la commune subventionne tous les adhérents de Boëge sans distinction d'âge. Les barèmes ayant été considérablement revalorisés en 2024, elle propose de maintenir les mêmes montants.

Le Conseil municipal,
- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- pris connaissance du tableau des subventions proposées,

après en avoir délibéré, à la **majorité** (1 abstention : J. MOUCHET),

- **APPROUVE** le tableau présenté, détaillant **les subventions à verser aux diverses associations pour l'exercice 2026** pour un montant global de **16 844,00€.**

- **CHARGE** Madame le Maire des mandatements à effectuer ;

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif du Budget Principal,

ASSOCIATIONS	RÉALISÉ 2025				PROPOSÉ 2026			
	Adhérents	Montant	Total €		Adhérents	Montant	Total €	
Associations à caractère sportif				**6592.5**				**5520**
FCVV	79	20	**1580**		65	20	**1300**	
Ski-club de Villard	8	20	**160**		8	20	**160**	
Ski-club de la Vallée Verte	26	20	**520**		14	20	**280**	
AS du collège	42	20	**840**		35	20	**700**	
Société de chasse		300	**300**			300	**300**	
Gymnastique volontaire	71	7.5	**532.5**			7.5	**0**	Dossier non déposé
Volley Vallée Verte	61	20	**1220**		57	20	**1140**	
USVB - section tennis	27	20	**540**		42	20	**840**	
La Boule Verte			**300**		12	20	**240**	
Judo Club des Brasses	30	20	**600**		28	20	**560**	
Associations scolaires				**5164**				**5680**
APEL Ecole du Château	44	20	**880**		46	20	**920**	
OGEC	44	200	**200**		46	200	**200**	
APE Ecole maternelle Intercommunale	63	20	**1260**		63	20	**1260**	
Sou des écoles (école primaire)	53	20	**1060**		72	20	**1440**	
OCCE école Boëge		600	**600**			600	**600**	
Foyer du collège	97	12	**1164**		105	12	**1260**	
Associations à caractère social				**1896**				**2024**
L'Île aux enfants (Les P'tits Loups)	8	500	**500**		8	500	**500**	
Les cîmes argentées	33	12	**396**		27	12	**324**	
Amicale des Sapeurs-Pompiers		500	**500**			500	**500**	
Jeunes-Sapeurs Pompiers					1	200	**200**	
Amicale des Donneurs de Sang	7	500	**500**		4	500	**500**	
Associations à caractère culturel				**3540**				**3220**
Ecole de Musique	62	20	**1240**		70	20	**1400**	
Chorale de la Vallée Verte	13	500	**500**		14	500	**500**	
Les Passeurs d'Arts	90	20	**1800**		66	20	**1320**	
Associations diverses				**400**				**400**
Souvenir Français		200	**200**			200	**200**	
Anciens combattants AFN	38	200	**200**			200	**200**	
TOTAL GÉNÉRAL				**17592.5**				**16844**

. Subvention 2026 à l'association « Entracte à Boëge ».

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association « Entracte à Boëge ».

Elle précise que l'association offre des spectacles de qualité accessibles à toute la population. Les statistiques montrent que le public vient essentiellement de la Vallée Verte.

Madame Fanny TELLIER demande le montant de la subvention accordé à l'association les années précédentes. Madame le Maire répond que depuis sa création, la commune a toujours attribué une aide de 15 000€ ; un montant nécessaire à son fonctionnement.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à la **majorité** (2 abstentions : C. NICAISE et T. VIRON),

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention annuelle de **15 000 € à l'association « Entracte à Boëge »** chargée de la programmation des spectacles de la salle communale « La Ferma » ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2026 du Budget Principal.

. Subvention 2026 à l'OGEC de l'école du Château.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'OGEC de l'école du Château pour l'exercice 2026, dans le cadre de la convention d'association qui lie l'établissement à la commune.
Elle précise que pour l'année scolaire 2025/2026 l'école a comptabilisé 30 élèves de Boëge.

Le Conseil municipal,
- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- considérant que la somme votée en 2025 était de 500 € par enfant d'élémentaire résidant sur la commune de Boëge ;
- pris connaissance de la liste des élèves de Boëge pour l'année scolaire 2025/2026

Après en avoir délibéré, à la **majorité** (1 abstention : J. MOUCHET)

- **APPROUVE** le versement d'une **subvention de 15 000 € pour 2026** (30 élèves x 500€) **à l'OGEC,** gestionnaire de **l'école privée du Château ;**

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au compte 6574 du Budget Principal 2026 et **CHARGE** Madame le Maire des formalités permettant l'application de cette décision.

. Subvention classe de découverte – École privée du Château.

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention de la directrice de l'école du Château pour un projet de classe de découverte en Alsace intitulé : « Explorer la diversité ». Ce séjour aura lieu du 14 au 18 juin 2027 pour les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 ; soit 46 élèves (dont 25 de Boëge).

Elle propose de subventionner à hauteur de 10€ par jour et par élève.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention de **1 250 €** (10€ x 5jours x 25 élèves de Boëge) à **l'OGEC de l'école du Château** pour aider au financement du projet pédagogique précité.

- **PRECISE** que si le voyage ne devait pas avoir lieu, la subvention ne pourrait alors pas être versée.

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2027 lors de son approbation.

V. PERSONNEL COMMUNAL.

. Point d'information sur le service technique.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le contrat pour « accroissement temporaire d'activité » prendra fin le 30 novembre prochain. Ce poste avait été ouvert pour rattraper le retard pris en matière d'espaces verts et effectuer un essai concernant l'éventuel recrutement d'un troisième agent à mi-temps. L'agent recruté a fourni un bon travail cependant, en raison de la forte saisonnalité des travaux, ce fonctionnement apparaît inadapté aux besoins de la collectivité.

Monsieur Patrick SAILLET évoque le fonctionnement lors de la saison à venir avec différentes options : recrutement d'un agent saisonnier ou externalisation de tâches bien spécifiques. Le choix reste à définir.
Plusieurs élus expriment leur déception de ne pas pouvoir renouveler le contrat et trouveraient dommage de devoir externaliser des travaux qui pourraient être confiés à des agents de Boëge.
Madame le Maire rappelle que ce type de contrat est renouvelable 12 mois maximum et qu'aucun autre poste n'est vacant à ce jour.

. Point d'information sur les recrutements en cours.

Madame le Maire poursuit en indiquant que les contrats d'un agent technique polyvalent et d'un agent administratif en charge des affaires scolaires arrivent prochainement à échéance. La procédure de recrutement relative à ces deux emplois permanents sera relancée, avec une prise de fonction prévue au 1er janvier 2027.

VI. EVENEMENTS.

. Point d'information du comité évènements.

Madame le Maire indique que le comité évènement s'est réuni dernièrement afin de réfléchir à une animation de fin d'année et à l'organisation de la fête nationale.

S'agissant de l'évènement de cette fin d'année, le travail a débuté, toutefois rien n'est encore arrêté. L'idée serait de proposer une animation à destination des habitants et des commerçants de Boëge sur le thème de Noël. La date retenue serait le vendredi 18 décembre de 17h30 à 21h00 avec un possible repli dans la salle communale en cas de mauvais temps.

Madame le Maire donne ensuite la parole à Madame Virginie HAMONEAU qui poursuit sur les réflexions engagées pour la fête nationale. En raison des travaux de l'espace sportif polyvalent et du transfert de propriété, il ne sera plus possible d'organiser un feu d'artifice. Un bal populaire est en cours de réflexion mais elle précise qu'il ne faudra pas être trop ambitieux.
Monsieur Antoine DESCHAMPS exprime son regret face à l'absence de feu d'artifice et demande s'il ne serait pas envisageable d'organiser cet évènement dans un autre champ de la commune.
Madame Virginie HAMONEAU répond que ce sujet est en cours de réflexion et précise que dans un avenir très proche, pour des raisons écologiques et de sécurité incendie notamment, l'organisation de feux d'artifice pourrait ne plus être autorisée. C'est donc le travail de la commission d'anticiper et de ne rien s'interdire.

. Nuit du handicap.

Madame le Maire donne la parole à Madame Virginie HAMONEAU qui informe le Conseil municipal d'une rencontre avec une équipe de bénévole, attachée à la Vallée Verte et plus précisément à Boëge ; souhaitant organiser la nuit du handicap.
Cet évènement, gratuit et ouvert à tous, aurait pour objectif de favoriser les rencontres dans un esprit convivial.
Dans l'idéal, ils souhaiteraient que la manifestation se déroule sur la Place des Marronniers, de l'après-midi jusqu'en soirée. Les attentes envers la collectivité sont essentiellement techniques (mise en place de barrière, électricité, ...).

Les activités ne sont pas encore totalement déterminées ; les bénévoles attendent l'accord de la commune avant de s'engager pleinement.
Madame Virginie HAMONEAU poursuit en expliquant qu'il s'agirait de la première animation de ce type en Haute-Savoie et qu'un tel projet répond parfaitement aux valeurs de la commune. Elle souhaite toutefois recueillir l'avis de l'assemblée.

Les élus estiment que l'idée est très intéressante mais exprime quelques inquiétudes sur la capacité de l'équipe organisatrice à monter un tel projet.
Madame Virginie HAMONEAU se dit rassurée, cet évènement étant porté par une structure nationale, les bénévoles seront bien entourés. La seule problématique pour l'heure réside dans les parkings PMR qu'il faudra mettre à disposition.
Monsieur Thierry VIRON demande le but de cet évènement.
Madame Virginie HAMONEAU explique que cela permettra de faire découvrir et de sensibiliser la population aux différents types de handicaps.
Madame le Maire ajoute qu'au départ l'évènement avait lieu uniquement en soirée mais que pour certains porteurs de handicap il est impossible de se déplacer dans la nuit.
Le Conseil municipal donne son accord pour l'organisation de la nuit du handicap sur Boëge tout en précisant qu'il faudra faire en sorte de suivre le projet, les actions envisagées et d'accompagner au mieux l'équipe.

. Actions de sensibilisation.

Madame Virginie HAMONEAU remercie Monsieur Jérémy MOUCHET, adjoint en charge de la communication, les services techniques ainsi que les commerçants pour la communication effectuée autour de l'association « Nos p'tites étoiles », en faveur des cancers pédiatriques.

S'agissant d'octobre rose, le délai s'avère trop restreint pour renouveler les décorations. Il a donc été décidé de reprendre les visuels des années passées et d'accentuer la communication autour de cette cause.

VII. QUESTIONS DIVERSES

. Point d'information sur l'acquisition de ventilateurs pour l'école élémentaire.

Madame le Maire explique qu'à la suite des épisodes de forte chaleur de cette été, EDF a mis en place un dispositif de remboursement pour l'acquisition de matériel de rafraîchissement à destination des écoles (« dispositif été 2026 ») ; à hauteur de 400€ par équipement. La commune a donc fait l'acquisition d'un ventilateur par classe de l'école élémentaire.

Elle poursuit en expliquant qu'un dispositif parallèle permet de subventionner à hauteur de 50% des travaux de climatisation des bâtiments communaux. Elle propose de demander des devis afin d'équiper la salle du Conseil de la Mairie ; ce qui pourrait permettre d'accueillir les personnes vulnérables en cas de fortes chaleur et de rendre la pièce plus agréable lors des mariages ou des multiples réunions qui se déroulent dans cette pièce.

Monsieur Antoine DESCHAMPS demande si le projet serait d'installer une climatisation fixe et le lieu où serait positionner le groupe.
Selon les premiers éléments, Madame le Maire précise que l'idée serait de réaliser des travaux pour une climatisation fixe avec un passage des conduits dans les plafonds et de prévoir l'installation du groupe à côté des pompes à chaleur.

. ***Salon des Maires.***

Madame le Maire informe le Conseil municipal de deux évènements qui auront prochainement lieu et dont les élus ont déjà été destinataires d'informations :

- ➔ Le 93ème congrès des Maires de Haute-Savoie qui se tiendra le 6 novembre prochain à Rochexpo. Chacun est libre de s'inscrire. Seule l'Assemblée Générale est réservée aux Maires et adjoints.
- ➔ Le 108ème congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité qui se déroulera du 24 au 26 novembre à Paris. Ce salon est ouvert à tous mais la commune n'est pas en mesure d'organiser une visite de groupe cette année. Une réflexion sera prochainement menée afin de prévoir une visite au cours du mandat.

. ***Actions de sensibilisation proposées par le SIVALOR.***

Madame le Maire donne la parole à Madame Virginie HAMONEAU qui explique que le SIVALOR propose des actions de sensibilisation à destination des élus et des agents des collectivités. Elle donne l'exemple de la fresque des déchets qui est un atelier collaboratif, animé par un agent du SIVALOR, permettant de mieux saisir les enjeux liés à la prévention et à la gestion des déchets.
Madame Fanny TELLIER demande le but de cette intervention et si cela permettra ensuite de mener des actions.
Madame Virginie HAMONEAU répond que l'idée serait d'avoir une connaissance éclairée sur le sujet et de pouvoir travailler sur des actions avec le CMJ. Elle rappelle toutefois que la compétence reste intercommunale.
Les élus se disent intéressés pour recevoir un intervenant à l'occasion d'une prochaine séance de Conseil municipal.

. ***Organisation d'un verre de l'amitié élus/agents.***

Madame le Maire propose d'organiser un verre de l'amitié entre les élus et les agents de la collectivité, précédé d'une visite des différents bâtiments communaux.
La date du jeudi 3 décembre à 18h00 est retenue.

. ***Divers.***

. Monsieur Emmanuel BOGILLOT informe avoir reçu l'audit des gendarmes pour le projet de vidéo surveillance. Une convocation sera prochainement adressée à l'ensemble des membres de la commission afin de débuter le travail de réflexion sur le sujet.

. Monsieur Antoine DESCHAMPS demande la date de démarrage des travaux de l'espace sportif polyvalent. La population se questionne et peu de réponses sont apportées.
Madame le Maire répond qu'à ce jour, il n'y a pas de date de démarrage fixée, une problématique persiste avec la nature du sous-sol.
Madame Fanny TELLIER ajoute qu'elle a pris connaissance du projet par l'intermédiaire d'une association et regrette que les élus ne soient pas au courant.
Madame le Maire précise que le plan communiqué est celui qui a été transmis dans le Mag de la Vallée Verte.

. Monsieur Thierry VIRON demande ce qu'il en est du chiffrage des travaux de rénovation du bâtiment de La Diligence.
Monsieur Patrick SAILLET répond que des discussions sont toujours en cours et que la réflexion n'avance pas au rythme souhaité bien que cela soit indépendant de la volonté communale.

Monsieur Antoine DESCHAMPS demande si les entreprises sont maintenant choisies.
Monsieur Patrick SAILLET répond négativement puisque le contrat de maîtrise d'œuvre n'est pas encore finalisé.

. Pour une parfaite organisation, Madame Virginie HAMONEAU souhaiterait obtenir le calendrier des séances de Conseil municipal de l'année 2027.

. Monsieur Thierry VIRON demande si la personne qui s'était plainte des trottinettes est passée en mairie.
Madame le Maire indique qu'une réponse a été apportée à l'administré. La Gendarmerie est prévenue et organise régulièrement des contrôles en proximité du collège. Cela reste un vrai problème, très difficile à gérer.

. Monsieur Erwan BERARD-BERGERY rapporte que des quads et des motos passent à vive allure sur le Chemin du Bois Lellin.
Monsieur Patrick SAILLET va faire un point avec les services techniques afin de remettre les pierres qui bloquaient le passage.

Madame le Maire, constatant que l'ordre du jour est épuisé, en l'absence de questions supplémentaires, déclare la séance levée à 21h07.

Le Maire,
Julie NOVEL VERDAN

Le Secrétaire de séance,
Jacqueline MARCHAL